

Procès-verbal du Conseil d'Administration du Jeudi 3 octobre 2024

Le Conseil d'Administration d'Objectif Santé Travail s'est réuni, sur convocation de son Président, Jeudi 03 octobre 2024 à 12h30, dans les locaux du siège social, 3-4 allée de Pomone à Saint Germain en Laye, en présentiel ainsi qu'en visioconférence.

Ci-après la feuille d'émargement :

ENTREPRISE	NOM	SIGNATURE
A.N.A	Mme Géraldine CHAMOUARD	
ECOLE MONTESSORI	Mme Céline CHEREL	VISIO
F.F. BOUCHERIE	M. Jean-Raymond DUMAS	VISIO
MEDEF	Mme Chantal DUVAL	
ROLLINGBOX	Mr Pascal HEBERT	
GROUPE VITALREST	Mme Séverine LABONNE	Pouvoir à Géraldine CHAMOUARD
LES PYRAMIDES	Mme Nadia ROUDI	Pouvoir à Pascal HEBERT
EUROFINS BIOLAB	Mr Philippe SEYRAL	
OPTIQUE SCHMID	Mr Bertrand SCHMID	Absent
SODICO EXPANSION	Mr Julien VEGNADUZZO	

SYNDICATS	NOM	SIGNATURE
CGT	Mr Dominique LEROY	VISIO
CGT		
CFDT	M. Yannick BANACH	
CFDT	Mme Aurélie DESCHAMPS	
CFE - C.G.C.	Mr Hervé VINCENT	
CFE - C.G.C.		
FO	Mme Sandra GAUMONT	
FO	Mr Christophe ROHART	
CFTC		
CFTC		

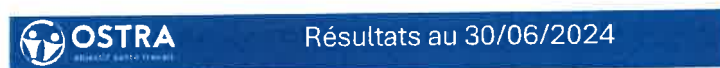
L'ordre du jour pour de la séance du 3 octobre est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du CA du 23 avril 2024
- Situation au 30/06/2024
- Atterrissage au 31/12/2024
- Stratégie d'investissement digitale
- Grille tarifaire 2025
- Actualisation de la situation de Pomone
- Calendrier statutaire 2025
- Questions diverses

➤ PV du CA du 23 avril 2024

A l'unanimité, le Procès-Verbal du 23 avril 2024 est approuvé par les administrateurs.

➤ Situation au 30 juin 2024



	BUDGET 40 P./15/2024	RÉSULTAT 2024	RÉSULTAT 2024 (BUDGET 2024)	APPLICATION AC. 30/06/2024
TOTAL DES PRODUITS Exploitation	17 790 418	21 454 254	10 717 143	9 449 058
TOTAL DES CHARGES Exploitation	17 505 238	19 525 433	9 561 347	8 634 474
Produit Fonctionnement	254 950	1 910 849	1 165 576	815 199
RÉSULTAT FINANCIER	36 819	78 400	13 450	84 244
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	45 176	10 000	5 000	-
RÉSULTAT APRES IMPÔT	230 000	1 020 250	1 180 576	815 174

Retard sur Chiffre d'Affaires budgété

- => offre socle : -238 k€
- => offres Complémentaires : - 228 k€
- => offres fonction publique : - 300 k€
- => Nouveaux salariés -418 k€

NB : Retard dû principalement à un décrochage direction développement

Les fondamentaux sont stabilisés.

Il est expliqué que la quasi-totalité des cotisations sont réglées par les adhérents en début d'année.

Il y a un retard sur le budget, le développement commercial était ambitieux et l'équipe n'était pas au complet. La situation est maintenant réglée par un recrutement récent.

Les charges du personnel : grande maîtrise d'OSTRA de la masse salariale, ce poste représente 78% des dépenses des SST. La maîtrise de la masse salariale est dû principalement à la réorganisation des équipes, ce qui a pour but d'entraîner une meilleure productivité des équipes.

Pour maîtriser les coûts, il est également privilégié des augmentations ciblées et non systématiques et/ou générales afin de valoriser les personnes à forte valeur ajoutée, l'implication ou les postes pénuriques (médecins, infirmières, AS...)

Le plan de formation : fort investissement pour faire progresser le personnel d'OSTRA - formation notamment en management, gestion de projets, infirmières santé travail

Les honoraires : augmentation des conseils avocat et cabinet de recrutement pour sécuriser et consolider les statuts, les conventions OSTRA/OSRAFOR... et l'activité par des recrutements pertinents.

Le Système d'information : les investissements seront expliqués dans le point stratégie d'investissement digitale.

A la suite de l'accord du 23 mai 2024 portant révision partielle de la convention collective nationale des SPSTI, une nouvelle classification est mise en place. Après une analyse sur le repositionnement de nos effectifs, la situation est la suivante :

- Par rapport aux nouveaux minima conventionnels, nous devons obligatoirement revaloriser les rémunérations, d'un montant d'environ 100000€, au 1^{er} janvier 2025.
- De plus, avec les nouveaux minima conventionnels, nous avons également une quarantaine de personnes avec une rémunération ETP, juste au-dessus de leur nouveau RMAG (Gap inférieur à 1500€)

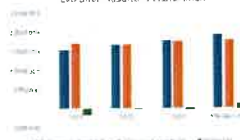
L'impact de l'augmentation de 3% à 11% des RMAG vient combler le différentiel entre les fonctions ce qui aura comme incidence de déstabiliser nos grilles de rémunération et donc d'avoir des enveloppes de NAO beaucoup plus conséquentes.

➤ Projections 2024 :



RÉSULTAT EXPLOITATION	2023	2024	2025	Projections 2024
TOTAL DES PRODUITS	18 561 819	18 742 030	17 812 249	18 200 000
TOTAL DES CHARGES	17 027 937	16 742 908	17 050 730	17 811 259
RÉSULTAT	1 533 882	2 000 122	761 519	3 388 741

Evolution Résultat d'Exploitation



Prévision des produits : Situation au 30/06/2024 avec ajout des produits du 2^{ème} semestre et des projections de lectures à établir :

- Facturation Mensuelle Absentéisme/ Interimaires 463 k€
- Facturation nouveaux salariés 1 000 k€

Prévision des dépenses :

- Masse salariale : progression conforme au montant annuel

Pas de faits majeurs qui viendraient impacter le résultat connu à ce jour

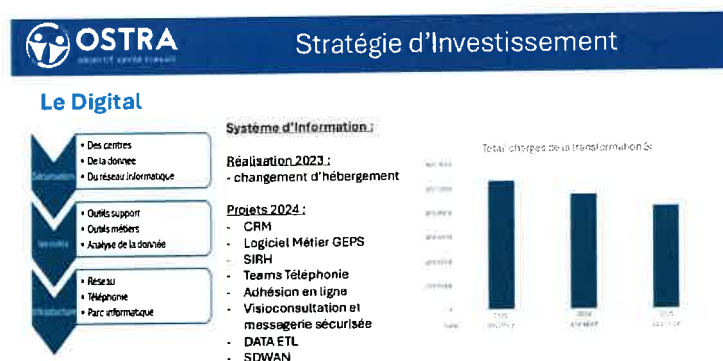
Il est constaté une hausse au fur et à mesure des années, un redressement certain, une consolidation et sécurisation d'OSTRA. Le fonctionnement d'OSTRA est maintenant équilibré. Les administrateurs se félicitent de ses prévisions de résultats.

La lutte contre l'absentéisme chez Ostra est abordée avec notamment la mise en place d'une prime d'assiduité, également à venir l'intéressement avec une réflexion en cours sur un abondement d'OSTRA.

Les administrateurs s'interrogent sur la décision d'instaurer des jours de carence, de supprimer la subrogation et le non-maintien de salaire à 100%. Il est expliqué que ce processus fait partie de ce souhait de limiter les absences et que la DRIETTS n'a intenté aucune action contre Ostra. Après échanges avec les administrateurs et des explications détaillées sur l'impact de l'absentéisme, les administrateurs ont compris la justification de cette décision qui bien évidemment n'a pas eu l'approbation du CSE. Le Conseil d'Administration a pris acte de cette décision.

➤ Stratégie d'investissement digital et immobilier

L'évolution du Système d'Information vise l'amélioration des conditions de travail, la limitation de la redondance des tâches et la performance professionnelle de notre service :



Ainsi les outils digitaux se caractérisent comme suit :

- SIRH : automatisation de la paie, traitement autour de la paie : baisse des sollicitations auprès des RH
- DATA ETL : le législateur impose des indicateurs (120 indicateurs à mettre en place), qui sont également nécessaires pour le pilotage d'OSTRA, création d'un entrepôt de données qui incrémentera notamment Power BI pour le calcul des indicateurs.
- SDWAN : infrastructure pour transport des données qui sera différentes, 2 lignes fibres optiques + routeurs
- TEAMS TELEPHONIE : plus de postes téléphoniques, casque ou mobile pour chaque salarié (collaborateurs nomades)
- VISIO CONSULTATION ET MESSAGERIE SECURISEE : un accord avec Doctolib est signé.

Malgré l'effort financier de la transformation digitale, il est remarqué une diminution des coûts, des gains de productivité et une augmentation de l'automatisation de certaines tâches.

Sont ensuite évoqués les acquisitions immobilières sur l'année en cours et à venir ainsi que les rénovations des centres.



➤ Grille tarifaire

Il est précisé que le catalogue Ostra a été transmis aux adhérents en juillet 2024 dans sa version V1.
Il est rappelé l'offre socle et est présenté le benchmark réalisé pour la détermination des tarifs 2025.
Il nous a été précisé par Présanse que :*« L'arrêté fixant le coût moyen national de l'ensemble socle de services est en cours de préparation. A priori, le coût moyen national serait fixé à 115,50€ pour les cotisations 2025, soit un tunnel de 92,4€ à 138,6€*
Pour mémoire, l'article D. 4622-27-5 précise : « Les services de prévention et de santé au travail interentreprises le présentent à leur conseil d'administration et à la commission de contrôle ou au comité social et économique interentreprises avant approbation, par l'assemblée générale, du montant des cotisations et de la grille tarifaire au titre de l'année civile suivante. Ce coût moyen national est également présenté à l'assemblée générale à l'occasion du vote d'approbation des cotisations mentionné à l'article L. 4622-6. »]

Nous recommandons de nous mettre au prix du décret à 115,50 euros. La nouveauté serait que l'adhérent aura droit à une seule action de prévention primaire par an et le reste serait sur devis.

Il est ensuite présenté l'offre complémentaire (salariés éloignés, expertises, vaccination, service social et soutien psy). Les partenariats Eurofins et Holicare sont également abordés.



L'OFFRE COMPLEMENTAIRE :

- Salariés éloignés
- Expertises
- Vaccination
- Soutien psy
- Service Social





LES PARTENARIATS EUROFINS HOLICARE



A partir de l'ensemble de ces éléments, les tarifs sont soumis à l'approbation des administrateurs :



OSTRA

Offre de Service Tarifaire

TARIFS A VOTER SOUMIS A VOTRE APPROBATION

Offre socle					
Cibles	Contrats	Engagement	Financement	2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025
				2024	2025

OSTRA objectif santé travail					TARIFS A VOTER SOUMIS A VOTRE APPROBATION			
Offres Complémentaires								
Cibles Contrats Engagement Financement	Offre complémentaire ↓ Autres offres complémentaires du SPST ↓ Offre de formation ↓ Engagement complémentaire ↓ Financement par la facturation des prestations	Société d'Appui	Société d'Appui	Société d'Appui	2024	2025	différence	en %
					11.00 € HT	10.00 € HT	-1.00 € HT	-9%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
Cibles Contrats Engagement Financement	Offre complémentaire ↓ Autres offres complémentaires du SPST ↓ Offre de formation ↓ Engagement complémentaire ↓ Financement par la facturation des prestations	Société d'Appui	Société d'Appui	Société d'Appui	10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
Cibles Contrats Engagement Financement	Offre complémentaire ↓ Autres offres complémentaires du SPST ↓ Offre de formation ↓ Engagement complémentaire ↓ Financement par la facturation des prestations	Société d'Appui	Société d'Appui	Société d'Appui	10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%
					10.00 € HT	9.00 € HT	-1.00 € HT	-10%

Les tarifs des offres complémentaires sont approuvés à l'unanimité.

OSTRA objectif santé travail					TARIFS A VOTER SOUMIS A VOTRE APPROBATION			
Offres Fonction Publique								
Cibles Contrats Engagement Financement	Offre fonction publique ↓ Offre de formation ↓ Engagement complémentaire ↓ Financement par la facturation des prestations	Société d'Appui	Société d'Appui	Société d'Appui	2024	2025	différence	en %
					120.00 € HT	120.00 € HT	0.00 € HT	0%
					120.00 € HT	120.00 € HT	0.00 € HT	0%
					120.00 € HT	120.00 € HT	0.00 € HT	0%
Cibles Contrats Engagement Financement	Offre fonction publique ↓ Offre de formation ↓ Engagement complémentaire ↓ Financement par la facturation des prestations	Société d'Appui	Société d'Appui	Société d'Appui	2024	2025	différence	en %
					110.00 € HT	110.00 € HT	0.00 € HT	0%
					110.00 € HT	110.00 € HT	0.00 € HT	0%
					110.00 € HT	110.00 € HT	0.00 € HT	0%
Cibles Contrats Engagement Financement	Offre fonction publique ↓ Offre de formation ↓ Engagement complémentaire ↓ Financement par la facturation des prestations	Société d'Appui	Société d'Appui	Société d'Appui	2024	2025	différence	en %
					110.00 € HT	110.00 € HT	0.00 € HT	0%
					110.00 € HT	110.00 € HT	0.00 € HT	0%
					110.00 € HT	110.00 € HT	0.00 € HT	0%

Les tarifs des offres fonction publique sont approuvés à l'unanimité.

OSTRA objectif santé travail					TARIFS A VOTER SOUMIS A VOTRE APPROBATION			
Partenariat								
Cibles Contrats Engagement Financement	Partenariat ↓ Partenariat ↓ Partenariat ↓ Partenariat	Partenariat	Partenariat	Partenariat	2024	2025	différence	en %
					124.99 € HT	124.99 € HT	0.00 € HT	0%
					124.99 € HT	124.99 € HT	0.00 € HT	0%
					124.99 € HT	124.99 € HT	0.00 € HT	0%
Cibles Contrats Engagement Financement	Partenariat ↓ Partenariat ↓ Partenariat ↓ Partenariat	Partenariat	Partenariat	Partenariat	2024	2025	différence	en %
					124.99 € HT	124.99 € HT	0.00 € HT	0%
					124.99 € HT	124.99 € HT	0.00 € HT	0%
					124.99 € HT	124.99 € HT	0.00 € HT	0%

Les tarifs des partenaires publics sont approuvés à l'unanimité.

➤ Actualisation de la situation de Pomone

La situation de Pomone est abordée (exploitation de la déchèterie : pollution visuelle, problèmes pour réalisés certains examens...). Sont rapportées dans les slides présentées le rappel du contexte, les actions intentées, la dépréciation de la valeur vénale du bien et les prochaines étapes.

Litige déchetterie

Rappel du contexte :

- Le 12 septembre 2022, un arrêté préfectoral (n°78-2022-09-12-00008) a été délivré, portant ainsi l'entregardement d'une installation de collecte de déchets exploitée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Brachès, de Seine sur les territoires des communes de Chambourcy et de Saint-Germain-en-Laye
- Une enquête publique est lancée entre du 2 au 27 juin 2022
- Deux dossiers de demandes de permis de construire avaient été préalablement déposés le 3 janvier et le 3 février 2022
- la construction de la déchetterie est donc en limite de la propriété d'OSTRA, avec pour conséquences :
 - Une encroûtement d'engins de pose et d'enlèvement de bornes
 - Mouvements de voiture sur la plateforme (quo) haut
 - Bruits de choc dans les conteneurs (bennes)
 - Bruits de voix
 - la construction de la déchetterie entraîne également une diminution de la valeur du bien

Actions intentées par OSTRA :

- Requête en référé liberté devant le TA de Versailles : 10 mars 2023
- Requête en référé expertise : 3 avril 2023
- Requête en référé suspension et requête au fond contre un arrêté de permis de construire : 14 mars 2023

Ces actions tardives n'ont donné aucun résultat probant

Litige déchetterie

Etat à ce jour :

Dépréciation de valeur vénale et trouble anormal du voisinage :

- ❑ En ce qui concerne la valeur, elle est de moitié par rapport à sa valeur en 2022 (ci-après extrait du rapport d'expertise)

➤ La valeur vénale en décembre 2022 de l'immeuble peut être estimée à un montant de :
6.700.000 € H.D. (six millions sept cent mille euros)

(Avant décote éventuelle résultant du mode de détention.)

➤ La valeur vénale actuelle peut être estimée à un montant de :
3.350.000 € H.D. (Trois millions trois cent cinquante mille euros)

➤ Préjudice de jouissance due aux nuisances de chantier :
 (01 janvier 2023 – 1^{er} décembre 2023)

428.000 € (quatre cent vingt huit mille euros)

➤ Préjudice de jouissance annuelle depuis l'ouverture de la déchetterie :

82.230 € (quatre vingt deux mille deux cent trente euros)

Prochaines étapes :

- Courriers de mise en demeure au Préfet, au Conseil Régional ainsi qu'aux mairies de Saint Germain-en-Laye et Chambourcy
- Dépôt de plainte pour dépréciation de la valeur vénale du bien et trouble anormal du voisinage.

➤ Calendrier statutaire

Le calendrier statutaire est présenté, il est demandé de commencer les prochaines séances à 12h00.

Les dates et horaires suivants sont donc votés à l'unanimité :

Jeudi 10/4/2025 de 12h00 à 14h00 – Bureau du CA

Jeudi 17/4/2025 de 12h00 à 14h00 – Conseil d'Administration/Commission de contrôle

Jeudi 19/6/2025 de 12h00 à 14h00 – Bureau du CA

Jeudi 26/6/2025 de 12h00 à 14h00 – AG/Conseil d'Administration

Jeudi 18/9/2025 de 8h30 à 17h00 – Séminaire OSTRA Les Pyramides

Jeudi 25/9/2025 de 12h00 à 14h00 – Bureau du CA

Jeudi 2/10/2025 de 12h00 à 14h00 – Conseil d'Administration/Commission de contrôle

Jeudi 11/12/2025 de 12h00 à 14h00 – Bureau du CA

Jeudi 18/12/2025 de 12h00 à 14h00 – Conseil d'Administration/Commission de contrôle

➤ **Questions diverses**

Aucune autre question ou remarque n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

Pascal HEBERT

Président du Conseil d'Administration

